



PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

**Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement Hauts-de-France
Séance plénière du 29 novembre 2016**

**Recomposition du bureau du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement
et création de la commission spécialisée PDALHPD**

1 - Recomposition du bureau CRHH

Dans l'attente d'une concertation relative à la recomposition du bureau CRHH, il a été proposé lors de la séance plénière du 21 mars 2016 la désignation d'un bureau CRHH transitoire pour l'année 2016, composé de 26 membres..

Cette consultation des membres relative à la recomposition a été lancée par M. le Préfet de Région par courrier du 25 juillet. Elle a pris fin le 30 septembre, mais certaines candidatures ont été exprimées après cette date. Elles ont bien entendu été prises en compte.

A l'issue de cette concertation, 28 membres ont fait acte de candidature. Le tableau est en annexe.

Il est proposé de retenir cette composition pour le nouveau bureau, qui entrera en vigueur à partir du 1er janvier 2017.

Le calendrier des séances du bureau pour l'année 2017 sera communiqué aux membres dans les prochaines semaines.

2 - Création et composition de la commission spécialisée « PDALHPD » du CRHH

La création d'une commission spécialisée « PDALHPD » est une obligation réglementaire issue du décret n° 2014-1369 du 14 novembre 2014. Cette commission spécialisée avait été créée au sein du CRHH Nord Pas de Calais en 2015. En Picardie, le choix avait été fait de faire jouer ce rôle au bureau.

Pour rappel, la composition de cette commission spécialisée est précisée par l'article R362-11 du code de la construction. Outre la présidence de cette commission spécialisée par le préfet de région ou son représentant, cet article prévoit que :

- les préfets de département, le président du conseil régional et les présidents des conseils départementaux, ou leurs représentants, en sont membres de droit
- les autres membres de la commission sont désignés au sein du CRHH par le préfet de région
- la commission peut entendre des personnes qualifiées extérieures au CRHH

La composition de cette commission a fait l'objet d'une consultation des membres du CRHH, par courrier du Préfet de Région du 25 juillet.

A l'issue de cette concertation, outre les membres de droit, 7 membres du CRHH ont fait acte de candidature. Le tableau est en annexe.

Il est proposé de retenir l'ensemble de ces candidatures. La nouvelle commission réunira, outre les représentants de l'Etat, 13 membres du CRHH.

Candidature composition du bureau CRHH	
Collège d'appartenance	Institution
1er collège	Artois Comm. Béthune Bruay
	Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin
	Communauté d'Agglomération du Beauvaisis
	Communauté d'Agglomération du Boulonnais
	Communauté d'Agglomération du Soissonnais
	Communauté Urbaine d'Arras
	Communauté Urbaine de Dunkerque
	CA Valenciennes Métropole
	Métropole européenne de Lille
	CA Amiens Métropole
	Conseil Départemental de l'Aisne
	Conseil Départemental Pas-de-Calais
2ème collège	ARH Nord – Pas-de-Calais
	Caisse d'Épargne Nord France Europe
	Conseil de l'Ordre des Architectes de Picardie
	EPFLO
	EPF NPDC
	Fédération Promoteurs immobiliers
	FNAIM
	DR CDC
	Action Logement
URH Picardie	
3ème collège	ADIL du Nord
	URAF
	FNARS
	Fondation Abbé Pierre
	UNPI
	Union Régionale CLCV

Candidature composition de la commission spécialisée PDALHPH	
Collège d'appartenance	Institution
1er collège	Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin
	Communauté Urbaine de Dunkerque
	Conseil Départemental de l'Aisne
	Conseil Départemental de l'Oise
	Conseil Départemental de la Somme
	Conseil Départemental du Nord
	Conseil Départemental Pas-de-Calais
	Conseil Régional
2ème collège	Association Régionale Habitat NPDC
	URH Picardie
3ème collège	FNARS
	Fondation Abbé Pierre
	URHAJ